



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Soixante-dix-septième session**

Genève, 24-26 février 2015

Point 4 b) iii) de l'ordre du jour provisoire

Questions stratégiques de nature horizontale:**Environnement, changements climatiques et transports:****Effets des changements climatiques sur les réseaux de transport internationaux et mesures d'adaptation nécessaires****Mandat du Groupe d'experts de la Commission économique pour l'Europe chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux****Note du secrétariat***Résumé*

À sa soixante-treizième session, le Comité a décidé de créer le Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux. Le Groupe d'experts a achevé ses travaux en 2013 et a soumis un rapport complet sur ses activités à la soixante-seizième session du Comité.

Le Comité souhaitera peut-être **approuver** la demande du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports visant à prolonger de deux années supplémentaires le mandat du Groupe d'experts, sur la base du nouveau mandat contenu dans le présent document. Le Comité voudra peut-être également **approuver** le changement de nom du Groupe d'experts, qui s'appellerait désormais le «Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux».



I. Mandat

A. Tâches à accomplir et résultats escomptés

1. Conformément aux recommandations du rapport du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux, publié en décembre 2013, le Groupe d'experts axera ses travaux sur les questions suivantes:

a) Identifier et, autant que faire se peut, inventorier les réseaux de transport qui, dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), sont vulnérables aux effets des changements climatiques, si possible dans le cadre d'un système d'information géographique (SIG);

b) Utiliser/mettre au point des modèles, méthodes, outils et bonnes pratiques tenant compte des risques extrêmes (températures élevées et inondations, par exemple) qui peuvent toucher certaines infrastructures de transport intérieur dans la région de la CEE selon différents scénarios d'évolution du climat;

c) Recenser et analyser les études de cas axées sur les conséquences économiques, sociales et environnementales que peuvent avoir les changements climatiques et fournir une analyse coûts-avantages des solutions envisageables en matière d'adaptation.

2. Le Groupe d'experts s'appuiera sur les travaux faits par la CEE dans ce domaine, en particulier sur les résultats obtenus par le Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux, et sur son rapport final (publication portant la cote ECE/TRANS/238), ainsi que sur les recommandations publiées en 2013 et adoptées par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-seizième session (ECE/TRANS/240, par. 20).

B. Méthodes de travail

3. Le Groupe d'experts sera créé et mènera ses activités conformément aux Directives de la CEE relatives aux équipes de spécialistes, approuvées par le Comité exécutif de la Commission le 31 mars 2010 (ECE/EX/2/Rev.1). À sa première réunion, le Groupe d'experts adoptera un plan de travail définissant clairement ses objectifs et les tâches à accomplir et établissant un calendrier d'exécution.

4. Il est prévu que le Groupe d'experts se réunisse deux fois en 2015, au moins deux fois en 2016 et au moins une fois en 2017 au Palais des Nations à Genève avant d'achever ses activités par la communication d'un rapport au Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) à sa trentième session (septembre 2017, Genève). Ce rapport contiendra aussi des propositions concernant des procédures de surveillance et des activités de suivi.

5. La traduction des documents et l'interprétation simultanée des débats en anglais, français et russe seront assurées par la CEE pour toutes les sessions qui se tiendront au Palais des Nations à Genève.

6. La participation aux travaux du Groupe d'experts sera ouverte à tous les États Membres de l'ONU et experts concernés. Toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, de même que toutes les compagnies ferroviaires et les entreprises de transport et de transit intéressées par ces travaux, sont invitées à y participer et à donner des avis spécialisés conformément aux règles et pratiques de l'ONU.

C. Secrétariat

7. La CEE fournira des services de secrétariat au Groupe d'experts et assurera une coopération étroite avec toutes les parties prenantes, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Cadre mondial pour les services climatologiques, l'Organisation météorologique mondiale, la Commission européenne, les commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes.
